



CONVENTION
de mise à disposition gratuite du Dojo
de la résidence Les Figuiers, situé 7 rue André MALRAUX à ROYAN,
au profit du Centre Hospitalier de JONZAC
pour les activités de l'Equipe de Secteur Psychiatrique d'Aide et
de Soins (ESPAS) du Centre Médico Psychologique de Royan

D. n° 18.600

ENTRE

La Ville de Royan, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux modalités de délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 17.2647, en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

Le Centre Hospitalier de JONZAC, sis 4 avenue Winston Churchill à Jonzac (17503), représenté par Monsieur Dominique FLEURET, Directeur Adjoint en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Mise à disposition et désignation

La Ville de ROYAN met à la disposition du Centre Hospitalier de Jonzac, à titre non exclusif, le dojo situé 7 rue André Malraux à Royan, au rez-de-chaussée de la Résidence les Figuiers (annexe 1), ainsi que la Salle de Prépa (salle d'activité sur le plan joint), du gymnase de l'Espace Cordouan, 24 rue Henri Dunant à Royan (annexe 2).

Cette mise à disposition est destinée à la mise en place d'ateliers d'aide psychologique. Ces ateliers sont organisés par l'Equipe de Secteur Psychiatrique d'Aide et de Soins (ESPAS) du Centre Médico Psychologique de Royan, situé 48 avenue de la Grande Conche à Royan.

L'occupation est consentie gracieusement, à titre précaire et révoquant à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 2 : Mise à disposition de mobiliers et matériels au Dojo Les Figuiers

La ville met à la disposition de l'association sur le site du Dojo les Figuiers, les mobiliers suivants, valorisés comme suit :

Matériel d'usage mutualisé (valeur à neuf)

- 44 éléments de tatami (180) : 7 920 Euros
- Protection murale (poteau) : 574 Euros
- Mobilier vestiaire : 2 184 Euros
- Armoire produits d'entretien : 90 Euros
- Tapis de propreté : 266 Euros

Le centre hospitalier de Jonzac se chargera de contracter une assurance afin de protéger ces biens.

ARTICLE 3 : Durée

La mise à disposition est consentie du 2 octobre 2018 au 30 juin 2019, selon les plannings horaires hebdomadaires joints :

- pour le Dojo les Figuiers, annexe 3
- pour l'Espace Cordouan, annexe 4

Toute occupation en dehors des horaires mentionnés dans le planning hebdomadaire est soumise à autorisation. Le Centre Hospitalier devra adresser, par écrit, sa demande d'occupation exceptionnelle à la Ville de Royan, en y précisant l'objet, la date et les horaires.

Aucun renouvellement de cette mise à disposition de locaux ne pourra être accordé sans une demande expresse du Centre Hospitalier, au plus tard le 15 juin 2019, et sous réserve de l'accord de la commission municipale ad hoc.

ARTICLE 4 : Conditions générales d'utilisation

Le Centre Hospitalier prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée dans les lieux, sans pouvoir exiger du propriétaire aucune remise en état ni réparation, et sans pouvoir exercer aucun recours contre la Ville, pour vice de construction, dégradations, insalubrité, humidité, infiltrations, cas de force majeure ou toute autre cause quelconque intéressant l'état du local.

Le Centre Hospitalier s'engage, pour les activités de sa structure « ESPAS » (centre médico psychologique de Royan) à maintenir en bon état les locaux mis à sa disposition.

Une intervention hebdomadaire de ménage des locaux est assurée par la Ville de Royan.

Le Centre Hospitalier s'engage, au terme de la durée d'occupation consentie à l'article 2, à rendre les locaux mis à sa disposition sans dégradation de quelque nature que ce soit.

Le Centre Hospitalier s'engage à respecter les règles de sécurité et de protection des usagers, notamment par la présence permanente durant les utilisations de deux personnels qualifiés de l'équipe du secteur psychiatrique d'aide et de soins de ROYAN.

Le Centre Hospitalier s'engage à respecter l'organisation mobilière du dojo, notamment la disposition des tatamis, les protections murales, les zones de dégagement, les périmètres de sécurité ...

ARTICLE 5 : Responsabilité et assurances

Le Centre Hospitalier est seul responsable de son fait, de celui de ses patients et de son personnel, et des biens dont il a la garde, de tout dommage corporel, matériel et immatériel qui en sont la conséquence, par et ou à l'occasion de l'utilisation des locaux et survenant au bâtiment et aux espaces occupés, aux biens d'équipements et

matériels de toute nature, aux personnes physiques, notamment usagers, et toute autre personne ayant accès au dojo.

Le Centre Hospitalier devra justifier à la Ville de Royan qu'il est couvert par un contrat d'assurances au titre de la responsabilité civile, la garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en vertu du droit commun, en raison des dommages ci-dessus énumérés.

Il devra donc fournir à la Ville de Royan, lors de son entrée dans les lieux, une attestation de son assureur justifiant que sa police contient toute les garanties en rapport avec l'objet de la présente convention.

ARTICLE 6 : Résiliation

Cette convention pourra être résiliée par la Ville de Royan ou par le Centre Hospitalier de Jonzac, pour quelque motif que ce soit, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 7 : Documents contractuels

La présente convention comporte trois pages et trois annexes ci-dessous désignées :

- Plan des lieux DOJO le Figuiers (Annexe 1)
- Plan des lieux Espace Cordouan (Annexe 2)
- Planning horaire hebdomadaire DOJO les Figuiers (Annexe 3)
- Planning horaire hebdomadaire Espace Cordouan (Annexe 4)

ARTICLE 8 : Litiges - Jurisdiction compétente

Toutes contestations qui naîtraient à propos des présentes, à défaut de conciliation amiable préalable, sont de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS, sis Hôtel Gilbert - 15 rue de Blossac - Boîte Postale 541 - 86020 POITIERS Cedex (Tél. : 05 49 60 79 19 - Courriel : greffe.ta-poitiers@jjuradm.fr).

Fait à ROYAN, le 15 octobre 2018
(En trois exemplaires originaux)

Pour le Centre Hospitalier de Jonzac
Le Directeur Adjoint,

Dominique FLEURET

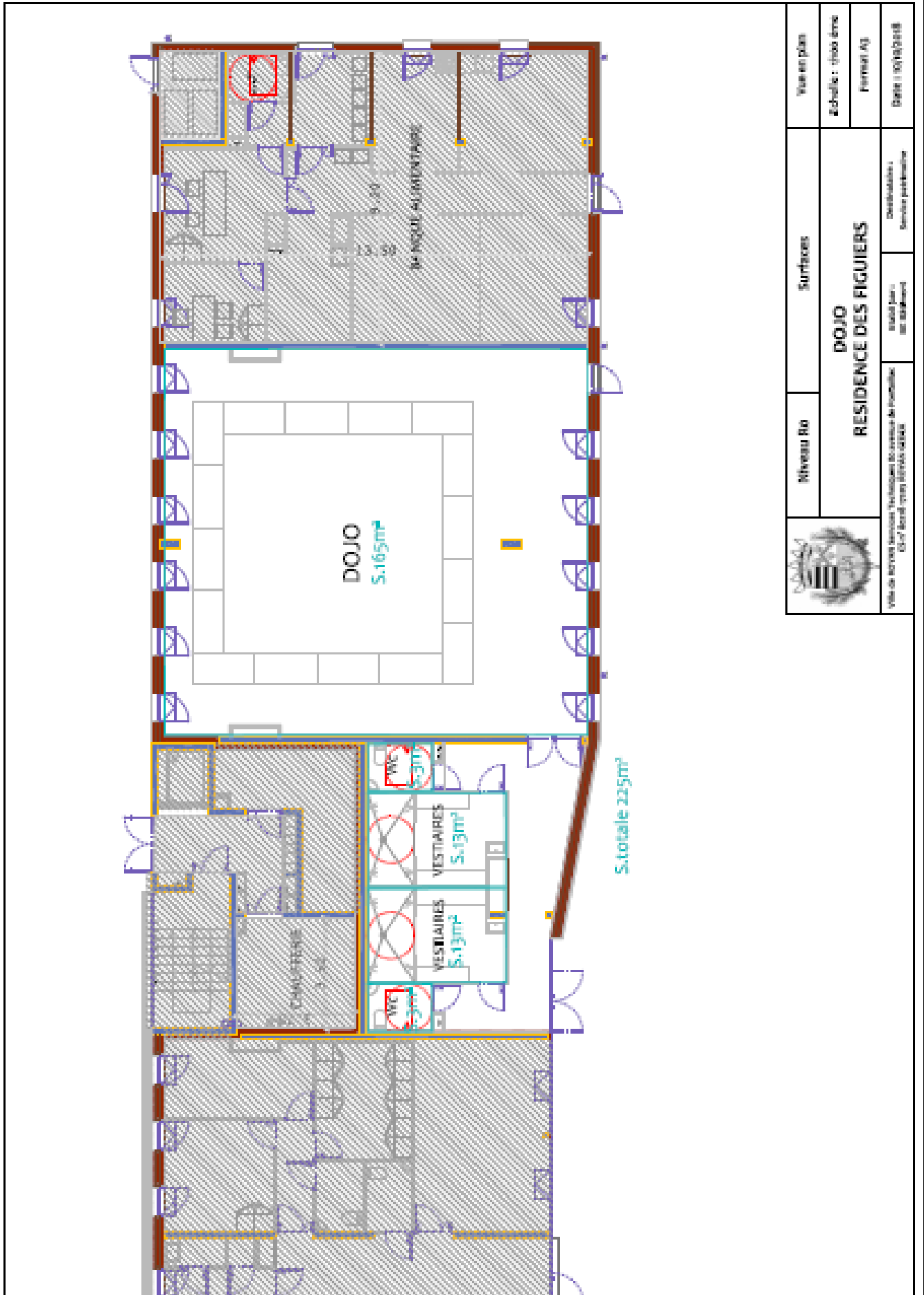
Pour le Maire de la Ville de
Royan et par délégation,
Le Premier Adjoint,


Jean-Paul CLECH

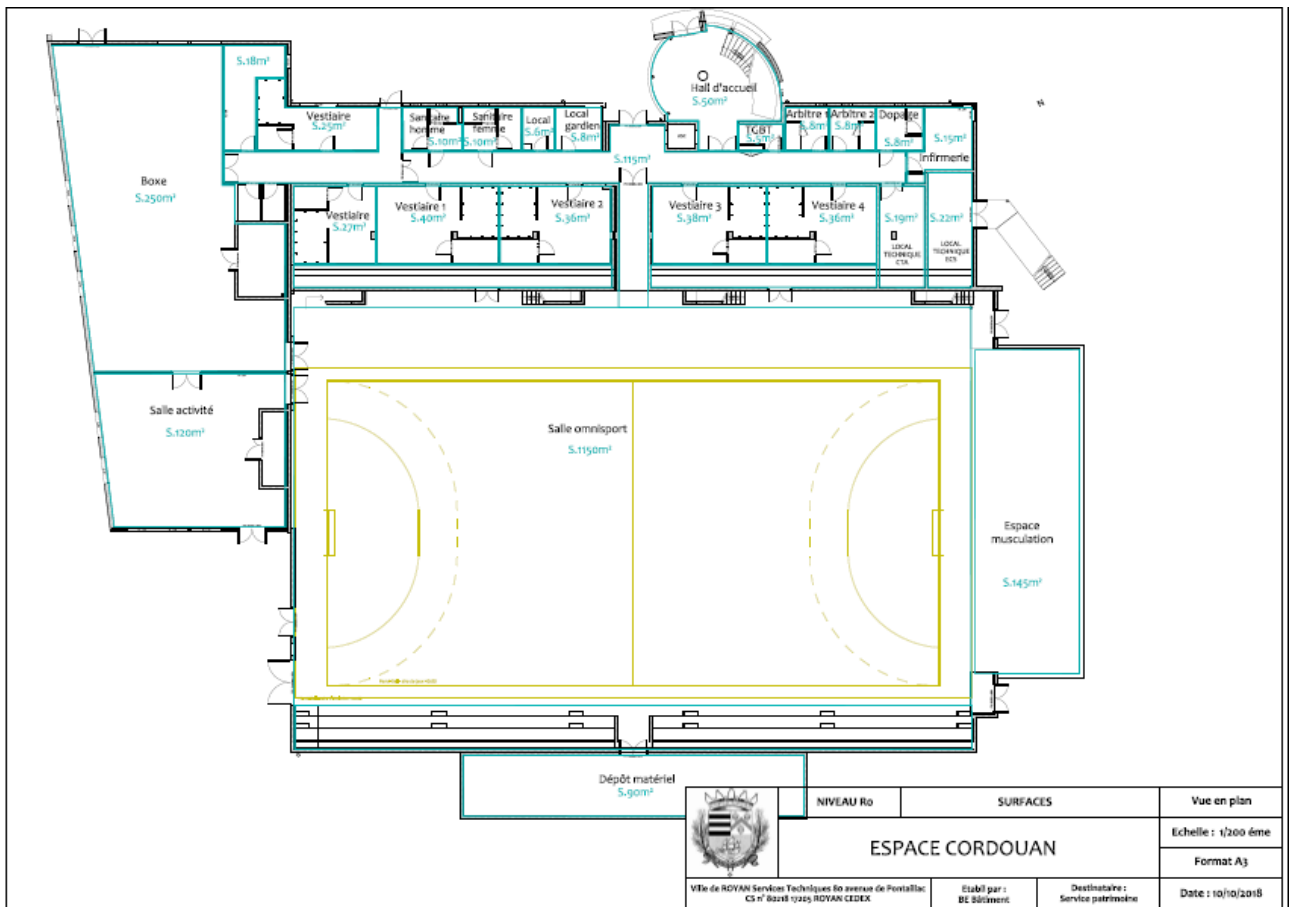
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 octobre 2018
Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS





 <p>Ville de Bordeaux Services Techniques Bâtiment de Proximité 15 rue de la République 33000 BORDEAUX</p>	Niveau 00	Surfaces	Vue en plan
	<p>DOJO RESIDENCE DES FIGURIERS</p>		<p>Echelle : 1/500ème Format A3 Date : 05/03/2018</p>
			<p>Département : Service technique</p>



Planning DOJO "les Figuiers"
Type semaine scolaire

exercice 2018-2019

	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Lundi																
Salle Arts martiaux		9h	Espas (CMP)		12h30							19h	Roc karaté		22h	
Mardi																
Salle Arts martiaux		9h	Espas (CMP)		12h					17h	Taekwondo		21h30			
Mercredi																
Salle Arts martiaux						13h00	Ménage		15h30	16h	Roc karaté		21h			
Jeudi																
Salle Arts martiaux		9	Ecole l'Yeuse		10h30					17h	Taekwondo		20h30			
Vendredi																
Salle Arts martiaux		9	Ecole l'Yeuse		10h30				15h	Roc karaté		20h30				
Samedi																
Salle Arts martiaux		9h	Taekwondo													
Dimanche																
Salle Arts martiaux		9h	Roc karaté		13h											
TOTAL																

Planning Espace CORDOUAN

Ville de Royan
Direction des Sports

	8	9	30	10	30	11	30	12	30	13	30	14	30	15	30	16	30	17	30	18	30	19	30	20	30	21	30	22	30	23								
	Type semaine scolaire																																					
Lundi																																						
Salle A	8h30 Pomp	9h30	10h	IRSS				12h										17h basket							19h30	19h30 hand	22h											
Salle Boxe	9h	Cle de vie	11h																																			
Salle de Prépa.	9h	CMP	12h																																			
Salle de Musc.								12h Amicale Police	14																													
Salle de Réunion																																						
Total																																						
Mardi																																						
Salle A												14	pensa	15h30																								
Salle Boxe	9h Sports pour Tous	11h30																																				
Salle de Prépa.	9h	Tai Chi	12h																																			
Salle de Musc.								12	12h Amicale Police	14																												
Salle de Réunion																																						
Mercredi																																						
Salle A																																						
Salle Boxe	9h30	Fighting	12h30																																			
Salle de Prépa.	9h30	Pensa	11h30																																			
Salle de Musc.								12	12h Amicale Police	14																												
Salle de Réunion																																						
Jeudi																																						
Salle A	9h Sports pour tous	11h30																																				
Salle Boxe	8h30	GSD	12h																																			
Salle de Prépa.	8h00	Formation Police (GSD)	12h																																			
Salle de Musc.																																						
Salle de Réunion																																						
Vendredi																																						
Salle A	8 pompiers	9h30	11	Sports T	12h																																	
Salle Boxe	8	IRSS	12h																																			
Salle de Prépa.	9	CMP	12h																																			
Salle de Musc.																																						
Salle de Réunion																																						
Samedi																																						
Salle A	9h	Ent.Handball	12h30																																			
Salle Boxe																																						
Salle de Prépa.	8h30	Tai Chi	11h30																																			
Salle de Musc.																																						
Salle de Réunion																																						
Dimanche																																						
Salle A																																						
Salle Boxe																																						
Salle de Prépa.																																						
Salle de Musc.																																						
Salle de Réunion																																						
TOTAL																																						